RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03341
Numéro SIREN : 788 630 796
Nom ou dénomination : AB TAXI PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2019 sous le numéro de dépôt 7076

AB TAXI PARIS
SARL à associé unique au Capital de 8 000 €
Sise au 16 rue Renoir 95120 ERMONT
788 630 796 R.C.S PONTOISE

N° 7076

ASSEMBLÉE GENÉRALE EXTRAORDINAIRE
PROCÈS VERBAL

L'an deux mil seize, le premier janvier à onze heures, a eu lieu à Ermont une assemblée générale extraordinaire.

Est présent :

- Monsieur BJIJOU Aissam; Gérant associé unique propriétaire de 800 parts

- Monsieur BJIJOU Aissam; préside la séance en qualité de Gérant Associé unique propriétaire de 800 parts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées.

Puis le président rappel que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Cessions de parts sociales

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.
L'article 6 des statuts a donc été modifié et les statuts mis à jour au 01/01/2016.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions mentionnées ci-dessus.
Les présentes résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures suivies de la mention « lu et approuvé et bon pour accord »

Monsieur BJIJOU Aissam

Monsieur BJIJOU Slimane

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise : dépôt N°7076 en date du 08/03/2019

AB TAXI PARIS

Sise au 16 rue Renoir 95120 ERMONT
788 630 796 R.C.S PONTOISE

Greffe Tribunal de Commerce de Pontoise
N° 7076

Statuts
Modifiés et mis à jour au 01/01/2016

Les soussignés :

-**Monsieur BJIJOU AISSAM**, né le 26/08/1981 à Argenteuil, de nationalité française, 16 rue Renoir 95120 ERMONT.

-**Monsieur BJIJOU SLIMANE**, né le 09/02/1996 à Argenteuil, de nationalité française, 21 rue Marcel Lecat 95210 SAINT-GRATIEN.

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée devant exister entre eux.

AB BS

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise : dépôt N°7076 en date du 08/03/2019

Article 1 : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La société a pour objet :

- Transport de voyageurs par taxi ;
- L'exploitation, la location, l'achat, la vente de voitures de place munies de taximètres et toutes voitures ou véhicule automobiles ;
- Transport en deux roues ;
- L'exploitant de tous services de voitures automobiles pour tous transports, en particulier et en commun de personnes ;

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : **AB TAXI PARIS**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée à associé unique» ou des initiales « EURL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à : **16 RUE RENOIR 95120 ERMONT.**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

Monsieur BJIJOU AISSAM apporte et verse à la société une somme totale de 4000 €.
Monsieur BJIJOU SLIMANE apporte et verse à la société une somme totale de 4000 €.
La somme totale versée, soit 8000€, a été déposée le au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation auprès de

AB BJ

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : **HUIT MILLE EUROS** (8 000€).

Le capital est divisé en 800 parts sociales pour d'une valeur de 10€ libérées en totalité.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, Monsieur BJIJOU AISSAM.

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1ER Janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2012.

Article 11 : Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à ERMONT, le 01/01/2016.

En 06 exemplaires.





AB

35